



Liquidation judiciaire entreprise bâtiment pour extension d'habit

Par **webchatperso**, le **06/02/2012** à **14:08**

Bonjour,

j'ai fait appel à une entreprise pour faire une extension de ma maison (démolition du garage, puis reconstruction d'un garage plus grand avec pièce au premier étage, tout ceci en prolongation de la toiture). Début des travaux en juin 2011.

l'entreprise a correctement travaillé mais depuis janvier 2012, elle s'est mise elle même en redressement judiciaire, et depuis le 25 janvier, elle est en liquidation. Le mandataire nommé m'a demandé un état des lieux ainsi qu'une déclaration de créances à rendre avant la mi-mars. Pour l'état des lieux, un expert en bâtiment est venu et m'a dit que globalement, le travail a été bien fait. Le problème est que ce dernier représente environ 30% maxi (soit 20.000€) de la facture totale mais que l'entrepreneur m'a réclamé plusieurs gros versements et je me trouve donc avec environ 20.000€ dans la nature...

Mes questions sont les suivantes :

1/ y a t-il escroquerie car je ne suis pas le seul apparemment dans cette situation et comment agir pour tenter de récupérer mon argent? Porter plainte ? action au civil, au pénal? saisir le TGI ?

2/ l'expert en bâtiment m'a suggéré de négocier avec l'entrepreneur si les ponts n'étaient pas coupés ce qui est le cas et qui doit être en train de recréer qqe chose, quitte à signer une sorte de contrat entre nous pour venir, non pas finir les travaux à hauteur de ce que je lui ai déjà versé (ce serait trop beau....) mais au moins faire la moitié. Que pensez-vous de cette option et que vaut un papier signé entre nous sur les suites de cette affaire?

3/ peut-on se retourner contre l'assurance de l'entreprise et de quelle manière? Y a t-il un courrier à lui envoyer ou est-ce par l'intermédiaire du mandataire que tout se règle?

Merci infiniment pour votre éclairage.